



Vous avez besoin d'une autorisation pour utiliser les codes d'opération Paiements Canada suivants dans votre fichier d'entrée de débit seulement. Veuillez contacter votre directeur de comptes RBC si vous avez besoin d'utiliser ces codes. Il n'y a pas de restrictions pour les paiements de crédit.

Si vous n'avez pas pris de dispositions en vue de l'utilisation des codes Paiements Canada « RESTREINTS », vos paiements ne seront pas traités ; ils seront identifiés comme une erreur de niveau « T » ou rejetés et indiqués comme tel sur votre relevé Vérification des données et édition.

Les codes d'opération Paiements Canada 231 et entre 300 et 324 ne peuvent être utilisés que par le gouvernement fédéral (numéros d'institution 117 et 177).

231 Pension fédérale	315 Pension de la FP
300 Paiement fédéral	316 Pension de retraite des FA
301 Stabilisation agriculture	317 Remboursement d'impôt
302 Agri-Investissement	318 AE
303 DRHC - Formation	319 DPA ADRC (Pour les opérations de débit seulement)
308 Allocation canadienne pour enfants	320 Prêt aux étudiants
309 TPS	321 Intérêt OEC
310 RPC	322 Affaires extérieures
311 Sécurité de la vieillesse	323 Régime d'épargne
312 Alloc. aux anciens combattants	324 Subventions d'accès
313 ACC	

Les codes d'opération Paiements Canada 232 et entre 600 et 610 ne peuvent être utilisés que par le gouvernement provincial.

232 Pension provinciale	609 Frais d'assurance santé
600 Paiement de gouv prov/local	610 Infractions et amendes
601 Régime des obligations familiales	611 Prestation d'invalidité
602 Allocation – logement	612 Assurance Parentale
603 Prestations sécurité du revenu	613 Prêts d'études
604 Prestations familiale	614 Subvention/bourse
605 Féd-prov/terr	615 Crédit d'impôt pour solidarité
606 CNEST	616 Soutien aux enfants
607 Allocation d'aide à l'emploi	617 Remboursement d'impôt
608 Régime d'assurance automobile	650 Débit par transfert de fonds inter. I.F.

DPS DE TRANSFERT DE FONDS- Ce code Paiements Canada 650 est restreint et peut seulement être utilisé pour des transactions de DÉBITS personnels.

Le code d'opération Paiements Canada 650 ne peut être utilisé que par les membres de Paiements Canada (comme les institutions financières, les compagnies d'assurance-vie ayant un numéro Paiements Canada, etc.). Le payeur et le bénéficiaire sont la même personne et ce code ne doit être utilisé que pour les opérations de débit aux comptes de consommateurs.

DPA DE GESTION DE TRÉSORERIE-Ce code Paiements Canada 420 peut être utilisé pour des transactions de Débits et Crédits, cependant ce code Paiements Canada est restreint pour les Débits seulement. Il n'y a pas de restriction sur les Crédits.

L'opération Paiements Canada portant le code 420 « DPA de gestion de trésorerie » est un DPA tiré sur le compte d'un payeur afin de transférer, de consolider ou de repositionner des fonds entre son compte détenu par un membre (« membre » signifiant un membre de Paiements Canada) et son compte détenu par un autre membre, pour la même entreprise ou des entreprises étroitement liées (par exemple transferts entre une société mère et sa filiale). Ce code Paiements Canada doit être utilisé seulement pour les opérations interentreprises.